

SUMMIT INFINIT by PRALO 2024- Samedi 6 avril 2024

A chacun son sommet...

Règlement de la course

Description

Le Summit Infini est une course individuelle de ski de randonnée d'endurance par élimination, où les concurrents doivent réaliser chaque heure une boucle de 240m de dénivelé positif. Toute boucle non complétée dans les temps entraîne l'élimination du concurrent. Le vainqueur est le dernier concurrent à réaliser une boucle complète en solitaire.

Participation au Summit Infini

Le Summit Infini est ouvert aux coureurs en bonne condition physique et capable de descendre sans difficulté une piste de ski alpin de niveau rouge.

Les concurrents doivent être titulaires d'une licence sportive FFCAM, ou adhérer à une carte découverte FFCAM pour la durée de leur participation à l'évènement. Le cas échéant, cette adhésion sera réalisée par l'organisation sur la base des renseignements fournis par le concurrent.

Ils devront également fournir un certificat médical de moins d'un an d'aptitude à la pratique du ski de randonnée en compétition ou du sport en compétition.

La course est ouverte aux concurrents mineurs à partir de l'âge de 12 ans, sous réserve d'une autorisation parentale signée.

Le nombre de participants est limité à 99, et les places seront attribuées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'exclure les participants n'ayant pas suffisamment d'expérience de ski de randonnée en compétition.

Inscriptions

Les frais d'inscription par participant s'élèvent à :

- 20€ pour les licenciés FFCAM.
- 25€ pour les autres concurrents (supplément pour adhésion à la carte découverte).

Les inscriptions se font uniquement sur internet jusqu'au 05/04/2024 à 12h, à l'adresse suivante :

https://extranet-clubalpin.com/app/webeff/we_mnf_step01.php?&manif_id=20240819

OU

http://bit.ly/summit_infini

En fonction des dossards restants, des inscriptions sur place (majoration de 10€) seront possibles le matin de la course de 9 à 11h.

Matériel Obligatoire

Les concurrents doivent être obligatoirement équipés de skis, bâtons et chaussures homologuées, de gants et d'un casque de la norme CE EN 1077. L'utilisation de télémarks homologués est possible. Les splits-board ou assimilés ne sont pas autorisés. L'organisation se réserve le droit d'exclure les participants se présentant avec du matériel non adapté (aucun remboursement ne sera effectué).

Un brassard réfléchissant et une lampe frontale sont également obligatoires pour les boucles nocturnes (du départ de 19h au départ de 7h inclus).

Matériel fourni par l'organisation

Pour chaque coureur, l'organisation fournit un dossard à porter sur la partie supérieure de la cuisse pendant toute la durée de l'épreuve.

Programme de la course

Samedi 06/04/24

- 9h-11h : Remise des dossards et inscriptions sur place.
- 11h : Accès aux concurrents à la salle polyvalente pour installation de leur zone de ravitaillement/repos.
- 11h30 : Briefing des coureurs à la salle polyvalente.
- 12h : Départ de la première boucle.

Déroulement de la course

Départs / Arrivées

Une zone de départ/arrivée sera matérialisée sur le front de neige sous forme d'un rectangle à l'aide de jalons.

Chaque départ de boucle a lieu précisément 1h après le départ précédent. Un signal caractéristique sera préalablement fourni à 3, 2 et 1 minutes avant chaque départ.

Au signal de départ, tous les participants devront être présents dans la zone de départ matérialisée sur le front de neige. En cas d'absence dans la zone au signal de départ, le(s) concurrent(s) concerné(s) sera(ont) éliminé(s) immédiatement. Tout départ en retard est donc formellement interdit.

Chaque départ est de type « mass start » et ne fait donc pas l'objet d'un ordre de départ.

L'arrivée de chaque boucle se fait dans la zone de départ/arrivée. Le pointage à l'arrivée d'une boucle est obligatoire avant de rejoindre la zone de repos.

Toutes les manipulations de peautages/dépeautages dans les aires d'arrivées et de départs devront se faire bâtons posés au sol sous peines de disqualifications.

Boucles

La boucle à réaliser totalise un dénivelé positif de 240m de dénivelé. Elle comporte une partie montante à réaliser avec les peaux de phoque collées au ski, et une partie descendante à réaliser sans les peaux de phoque et avec les chaussures et la fixation en position descente.

La boucle sera balisée par des jalons disposés tous les 100m minimum en montée et 200m en descente. Le parcours de la boucle est disponible ici :

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/246134>

Pour des raisons logistiques (damage, entretien du domaine, secours, etc.), une boucle secondaire ou de repli pourra être utilisée à la place de la boucle principale à certains horaires de départ.

Au sommet de la boucle, une zone de contrôle et préparation à la descente sera installée. Les opérations de préparation à la descente devront être réalisées obligatoirement dans cette zone, et tout concurrent ne s'étant pas présenté ou non prêt à partir 50 minutes après le départ sera éliminé. La décision du contrôleur de la zone sommitale ne pourra être contestée.

Les participants ne doivent pas quitter la boucle balisée.

Assistance et ravitaillement

Pendant la boucle

Pendant la boucle, les concurrents ont la possibilité de se ravitailler uniquement à l'aide de denrées et boissons portées par leur soin depuis le départ de la boucle.

Aucune assistance et ravitaillement extérieur ne sont autorisés pendant la boucle sous peine de disqualification.

Les concurrents ont la possibilité de progresser en groupe, mais il est formellement interdit d'avoir recours à des moyens d'aide de type traction ou poussée entre concurrents. De même, aucun non-participant (ou concurrent éliminé) n'est autorisé à progresser sur la boucle aux côtés des concurrents.

Des toilettes seront accessibles au départ de la boucle et à proximité de la zone du sommet de la boucle.

Entre les boucles

Chaque concurrent est autonome concernant sa logistique et son ravitaillement dans la zone de repos située à proximité de la zone de départ/arrivée.

L'organisation mettra cependant à disposition de l'eau potable et de l'eau chaude dans la zone de repos, et quelques denrées alimentaires qui ne sauraient se substituer au ravitaillement personnel à prévoir par chacun.

L'assistance est autorisée uniquement dans la zone de repos (préparation du ravitaillement, massage, etc.).

Résultats et classement

L'épreuve ne donne pas lieu à un classement à proprement parler, seul un récapitulatif des tours complets effectués dans les temps par concurrent sera donné.

Aucun chronométrage individuel ne sera réalisé.

Seule la dernière personne à effectuer une boucle complète dans le temps imparti sera déclaré vainqueur et mettra fin à l'épreuve. Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Disqualifications et pénalités

Une disqualification immédiate sera décidée pour :

- Toute personne qui sortira du tracé balisé
- Toute personne ne portant pas son dossard
- Tout manquement à la liste du matériel obligatoire
- Toute personne réalisant les opérations de préparation à la descente en dehors de la zone sommitale
- Toute absence de pointage au sommet et/ou à l'arrivée d'une boucle
- Toute absence dans la zone de départ au moment du top départ
- Tout comportement considéré par l'organisation comme antisportif, ne respectant pas le présent règlement ou l'esprit de la course.

Aucune pénalité ne sera mise en place.

Récompenses

La course ne donne lieu à aucun prize-money.

Un trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve, le cas échéant.

Un diplôme ou badge de participation avec le décompte de boucle réalisé et « l'équivalent sommet » sera transmis à chaque participant, par exemple :

- 6 boucles : Village de Pralognan la Vanoise
- 11 boucles : Petit Mont Blanc
- 16 boucles : Grande Casse
- 20 boucles : Mont Blanc
- 37 boucles : Everest

Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucun des frais engagés par l'organisateur ne pourra être remboursé aux participants.